

Sujet n° 1 : Maîtriser les redoublements, élaborer et mettre en œuvre une politique d'orientation dans un établissement

Le lycée polyvalent L.B. est situé dans une ville de la proche banlieue ouest d'une grande agglomération urbaine de l'académie Z.

Le tissu économique se caractérise par la présence de sièges sociaux de grandes entreprises nationales et multinationales - recherche, industrie automobile, aviation et services - situées pour l'essentiel dans des zones d'activités en périphérie. Les catégories professionnelles représentées sont en majorité celles de cadre moyen ou supérieur ainsi que celles des professions libérales.

Lycée polyvalent, général et technologique, le lycée L.B. présente une dominante scientifique et industrielle offrant aux élèves des formations générales (SVT et SI, L) et technologiques (STI). Il comporte également une SEP intégrée où les élèves peuvent préparer divers BEP et baccalauréats professionnels dans les secteurs de l'électronique et de l'électrotechnique.

Le recrutement des élèves est hétérogène. Le lycée a une grande diversité de formations qui recrutent dans toutes les communes du département ainsi que dans celles de trois départements limitrophes.

L'affectation des élèves de seconde échappe à la sectorisation et fonctionne par quotas.

Le lycée compte 1600 élèves.

Les équipes enseignantes (230 professeurs) sont stables, expérimentées, attachées à la réussite des élèves.

L'équipe vie scolaire, animée par le CPE, est impliquée dans le suivi des élèves et participe au groupe de pilotage du CESC du lycée.

Lors de l'élaboration du diagnostic, l'étude et le croisement de divers indicateurs amènent à constater un nombre important de redoublement à l'issue de la classe de seconde. C'est une particularité de l'académie Z : les taux de redoublements sont supérieurs aux taux nationaux.

	Établissement	Académie	France
2 ^{de}	23,2%	18%	15,4%
1 ^{re}	9,3%	8,7%	8,5%
Terminale	12,5%	11,3%	11,8%

Au cours des conseils de classe, les professeurs soulignent le manque de maturité, d'autonomie et de concentration des élèves. Les évaluations et les devoirs communs trimestriels révèlent des difficultés de méthode notamment dans l'organisation du travail et des révisions.

Les familles choisissent prioritairement une orientation vers une 1^{re} S (SI ou SVT) et secondairement les sections STI, préférant souvent le redoublement à toute autre orientation.

L'analyse de la grille des décisions d'orientation indique une très grande sévérité des conseils de classe ainsi que l'indique le tableau ci dessous :

Voie souhaitée	Sexe	Vœux	Décisions
1 ^{re} Générale	Garçons	82	59
	Filles	46	33
Redoublement	Garçons	18	61
	Filles	6	30
1 ^{re} Techno	Garçons	113	106
	Filles	27	20
CAP/BEP	Garçons	12	39
	Filles	4	19

Les résultats au baccalauréat sont les suivants pour l'année 2004 :

Baccalauréat général : 71,6%

Baccalauréat technologique : 79,0%

Baccalauréat professionnel : 89,2%

Les résultats académiques, régionaux et nationaux sont les suivants :

Série	Académie de Z					Région		France métropolitaine DOM-TOM	
	Inscrits 06/2004	Présents 06/2004	Admis 06/2004	% de réussite 06/2004	% de réussite 06/2003	% de réussite 06/2004	% de réussite 06/2003	% de réussite 06/2004	% de réussite 06/2003
L	5139	5009	4075	81,4	84,7	79,5	82,8	82,2	84,3
ES	9717	9571	7882	82,4	82,4	79,6	78,8	81,7	81,5
S	14622	14419	12124	84,1	84,4	81,6	82,1	83,0	84,8
Général	29478	28999	24081	83,0	83,8	80,6	81,2	82,5	83,7
STI	3754	3645	2799	76,8	74,1	74,9	72,0	78,6	75,7
STT	11314	10853	7375	68,0	71,6	66,3	69,4	75,2	76,5
STL	381	376	331	88,0	83,6	82,8	78,2	84,5	80,9
SMS	1682	1609	1207	75,0	79,6	68,8	71,5	77,5	77,6
Hôtellerie	13	117	101	86,3	93,6	84,6	89,9	87,5	88,4
STAE-STPA	115	115	94	81,7	79,4	79,1	74,1	74,3	74,5
Musique Danse	-	-	-	-	94,1	76,1	81,3	90,9	89,1
Technologique	17369	16715	11907	71,2	73,4	69,2	70,7	76,9	76,7
Production	3334	3230	2229	69,0	71,4	66,5	68,9	75,4	76,0
Services	6354	6056	4183	69,1	67,0	67,1	64,8	78,1	75,8
Professionnel	9688	9286	6412	69,1	68,5	66,9	66,2	76,9	75,9
Ensemble	56535	55000	42400	77,1	78,1	74,8	75,6	79,7	80,1

Les axes du projet d'établissement, publiés sur le site Web, sont :

- porter une attention particulière aux élèves qui ne peuvent suivre un rythme soutenu ;
- accepter d'apporter des connaissances à tous dans le respect de l'élève ;
- amener tous les élèves à la réussite du diplôme préparé ;
- tout projet novateur est le bienvenu et mérite d'être étudié.

Questions

1. Quelle analyse faites-vous de la situation décrite ?
 - situation d'ensemble de l'établissement ;
 - analyse des taux de redoublement dans ce lycée.
2. Vous êtes proviseur dans cet établissement. Indiquez quels seront vos axes de travail afin d'impulser une politique de maîtrise des redoublements, en particulier en seconde ;
3. Rédigez une note indiquant vos propositions au recteur de l'académie.

Document joint : article de Nicolas Eurial.

Document

QUESTIONS ET ENJEUX AUTOUR DU DISPOSITIF D'AIDE INDIVIDUALISÉE EN CLASSE DE SECONDE

Article de Nicolas Eurial, Docteur en sociologie, Université Nancy 2, in *Éducation et formation* – N° 65 pages 135 à 137, DEP janvier-juin 2003.

« Dès la rentrée scolaire 1999-2000, une aide individualisée est prévue dans l'emploi du temps réglementaire de la classe de seconde, pour des élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou qui présentent des lacunes plus profondes » (note de service 99-073). L'aide individualisée concerne le français et les mathématiques. La dotation horaire globale, pour l'ensemble des divisions de seconde, est de deux heures par semaine. Les séances d'aide individualisée se réalisent en groupe de huit élèves au maximum, choisis par l'enseignant concerné. L'aide individualisée est présentée comme une « réforme innovante » où il est question « d'une adaptation continue à des élèves précis, rencontrant des difficultés spécifiques ». Les « dispositifs innovants » de cette réforme visent à favoriser un « accompagnement pédagogique » des élèves : modules, aide individualisée, travaux personnels encadrés (TPE), éducation civique, juridique et sociale (ECJS), etc.

Les objectifs explicites du dispositif d'aide individualisée en classe de seconde sont relatifs à l'autonomie des élèves, à leurs besoins, à la notion de confiance ; il est aussi question des problèmes liés aux difficultés langagières, d'une meilleure appropriation des savoirs fondamentaux par les élèves et de la prise en charge de l'hétérogénéité.

Les moyens explicites mis en œuvre pour atteindre ces objectifs passent par différents modes d'évaluation des élèves et la pratique d'entretiens individuels entre professeurs et élève(s). L'« aide individualisée en classe de seconde » suppose aussi une organisation adaptée, un décloisonnement des divisions et une concertation régulière entre les enseignants.

Tous ces éléments sont naturellement imbriqués. Le fait de les dissocier ne sert qu'à en faciliter l'appréhension et ne doit en aucun cas les faire apparaître comme juxtaposés dans la réalité. Les perspectives de cette réflexion sont de s'intéresser aux effets implicites que peut avoir la mise en œuvre de l'« aide individualisée en classe de seconde », ainsi qu'à la place que tiennent enseignants et élèves dans ces dispositifs.

AIDE INDIVIDUALISÉE, AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Au sein de l'aide individualisée, les élèves « sont ainsi mis en situation d'acquérir peu à peu une autonomie et de nouvelles compétences pour rentrer dans la logique du travail qui leur est demandé » (note de service 99-073). Dans les textes officiels, l'autonomie est considérée comme un atout que les élèves doivent posséder. Elle permet d'améliorer le travail personnel, d'acquérir des savoirs. *A contrario*, le manque d'autonomie entraîne des difficultés pour l'élève, qui conduisent à leur tour à un travail personnel mal géré et mal effectué, avec des conséquences négatives sur la réalisation des tâches demandées par l'enseignant. Celui-ci, par manque de temps dans les heures habituelles de cours, se voit contraint de refaire ces tâches à la place des élèves, de montrer plus qu'il n'explique, de faire plus qu'il ne fait faire.

Ainsi, l'enseignant a tendance à monopoliser la parole en classe, ne laissant alors que très peu de place aux initiatives des élèves, ce qui freine en conséquence le développement de leur autonomie... ! L'accès à l'autonomie peut-il mieux se faire au sein du dispositif qu'en situation habituelle de cours ?

Si l'autonomie de l'élève peut se traduire par la capacité à mieux organiser son travail personnel, il est nécessaire de réfléchir à la définition du temps ou du volume de travail à accomplir. En effet, une fois chez lui, l'élève ne peut plus s'appuyer sur le découpage horaire et disciplinaire qui est de rigueur au lycée. Il doit également mettre en adéquation le calendrier scolaire, relativement stable et connu longtemps à l'avance avec son propre agenda, tributaire de sa vie personnelle et beaucoup plus aléatoire. En dernier lieu, il est privé, à la maison, de la présence de ses camarades qui, au lycée, lui fournissent une certaine émulation, qu'elle soit négative ou positive.

La « contrainte à l'autonomie » dont parle A. Barrère est une notion qui interroge aussi le domaine de la méthodologie dans le cadre du travail scolaire. Si certaines tâches disparaissent des priorités au lycée (soin apporté à la tenue du cahier de textes par exemple), d'autres tâches, en revanche, deviennent plus prégnantes (l'augmentation du travail personnel, ou encore la prise de notes). Or, la définition de ces tâches, la manière dont elles doivent être réalisées, relèvent de l'implicite, tout comme le changement lui-même, l'apparition et la disparition de certaines tâches. De plus, tous ces éléments sont très variables, selon les établissements, selon les disciplines, selon les enseignants.

D'un point de vue méthodologique toujours, l'apprentissage de l'autonomie passe par l'autoévaluation par l'élève de sa démarche de travail personnel. « L'aide individualisée est d'abord consacrée à faire prendre conscience aux élèves de la nature de leurs difficultés et à leur donner les moyens de remédier à certaines lacunes » (note de service 99-094). Or, l'évaluation, dont il sera question ultérieurement, reste principalement la « chasse gardée » de l'enseignant et demeure, elle aussi, largement implicite. L'élève ne parvient pas toujours à mettre en relation ses propres notes avec plusieurs éléments constitutifs de la notation, par exemple la hiérarchisation entre les élèves, les classes ou encore les filières. Une même note, partagée par deux élèves, n'a jamais la même signification ni pour l'un ni pour l'autre.

Il est donc opportun de se demander si l'apprentissage de l'autonomie a pour objectif que l'élève se saisisse de lui-même de l'ensemble de ces implicites* et comprenne, en particulier, ce qu'on attend de lui ?

Sujet n° 1

La baisse de la connivence culturelle entre les enseignants et leurs élèves, peut les laisser désarmés face au sens à donner aux tâches scolaires. Laisser les élèves seuls face à la question du sens risque d'accroître les inégalités entre eux. Un élève issu d'un milieu favorisé est plus à même de relier son activité scolaire à son avenir lointain. Il n'a pas à s'adapter aux valeurs et aux codes linguistiques de l'institution puisqu'il les partage, il est en conformité avec l'École qui conforte ses valeurs.

La perspective de rendre l'élève autonome ne peut-elle conduire, trop rapidement peut-être, à un relâchement de l'encadrement enseignant, pourtant essentiel dans une structure d'accompagnement ? N'est-on pas, en effet, dans la situation paradoxale de renforcer l'accompagnement de l'élève pour le rendre plus autonome ?

Pour conclure ici, l'enjeu principal de l'apprentissage de l'autonomie par les élèves serait donc un enjeu de responsabilité. L'encouragement à l'autonomie ne risque-t-il pas de rendre les élèves seuls responsables de leurs résultats scolaires et, de ce fait, de leurs éventuels échecs ? Les questionnements relatifs à l'autonomie et à la responsabilité se posent aussi dans le cadre de la gestion de l'hétérogénéité « culturelle » des élèves.

AIDE INDIVIDUALISÉE ET GESTION DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ « CULTURELLE »

« L'aide individualisée, en faveur des élèves qui en ont le plus besoin, doit constituer une préoccupation majeure des établissements. La lutte contre l'échec scolaire, la réduction des taux de redoublements, la réussite aux examens, en somme la qualité des apprentissages des élèves, exige, compte tenu de l'hétérogénéité des publics, la mise en place de dispositifs d'aide individualisée » (circulaire 98-263).

Dans le cadre d'un dispositif tel que celui de l'aide individualisée, la gestion de l'hétérogénéité des élèves concerne principalement une hétérogénéité culturelle et de besoins pédagogiques. Il s'agit, en d'autres termes, de traiter les différences de rythmes et de modes d'apprentissage selon les élèves, les différences de prérequis culturels, notamment de langages, ou encore celles du degré de leur connivence culturelle avec les enseignants. « Avec la plus grande sincérité, les professeurs de lycée souhaitent des classes d'enfants homogènes par rapport à eux-mêmes, et préfèrent laisser les autres enfants à d'autres branches d'enseignement ». L'aide individualisée peut être un temps ou un lieu où les implicites culturels de conversation peuvent être mis en évidence et traités. Ces codes implicites de conversation peuvent générer des difficultés de prise de parole : en fonction de qui ils sont, en effet, les élèves peuvent choisir de poser des questions nombreuses, de ne rien dire, de ne jamais être en désaccord pour éviter les conflits. En conséquence, les contenus risquent de varier. Il en va de même pour l'interprétation qui est faite, tant par les enseignants que par les élèves, des expressions employées en classe et de leur fréquence. Tous ces éléments constituent autant de freins à la « communication pédagogique ». Cet exemple parmi d'autres illustre bien le fait que références culturelles et langage sont des éléments constitutifs fondamentaux de l'hétérogénéité culturelle, qui existent au sein de la classe.

Si le dispositif d'« aide individualisée en classe de seconde » doit prendre en compte la spécificité de chaque élève, dans une perspective de gestion de l'hétérogénéité culturelle, pour rendre possible les apprentissages en commun, la question reste posée de savoir si cela signifie que les élèves doivent tendre vers un seul et même modèle, ou si tous les modèles différents visés se valent, ce qui pourrait entraîner le risque de « reproduction » des inégalités entre les élèves. La prise en charge individuelle des élèves exige, de toute façon, le repérage de leurs besoins.

** Il va sans dire que toutes les demandes au lycée ne sont pas des demandes implicites et qu'il existe bon nombre de demandes explicites. Cependant, il est légitime de penser que les demandes implicites représentent une marge qui fera la différence entre des élèves favorisés et des élèves défavorisés.*

Corrigé

1. Analyse de la situation décrite

Situation d'ensemble de l'établissement :

Les élèves : l'établissement ne souffre pas d'un recrutement exclusivement composé de CSP défavorisées, au contraire. Les manques d'autonomie, de maturité, de concentration sont des constatations relevées en conseils de classe **qui ne sont toutefois pas étayées par des indicateurs précis**. Qu'est-il fait concrètement pour motiver les élèves, les rendre autonomes, accentuer par exemple leur participation aux instances lycéennes afin de les rendre acteurs de leur scolarité ? Cela n'est pas dit et laisse à penser que ce chantier est insuffisamment développé.

L'organisation pédagogique interne : certes les équipes sont réputées motivées, stables, etc. Cependant, il semble que la stabilité évoquée puisse être aussi un facteur de sclérose dans le sens où la même organisation pédagogique doit sans doute être reconduite à l'identique, d'année en année. Les équipes enseignantes sont, pensent-elles, mobilisées pour la réussite des élèves. Cependant **qu'appellent-elles réussite** ? Leur engagement se fonde-t-il sur des indicateurs précis et instrumentés de parcours de réussite différenciés pour profiter au plus grand nombre d'élèves ou plutôt sur des représentations liées à la seule réussite des meilleurs ? En tout état de cause, il est permis de penser que la perception actuelle de la réussite de leurs élèves par les équipes pédagogiques en place est par trop intuitive et empirique.

Le recrutement et l'affectation : ces procédures se font par « quotas ». Si l'on met ce constat en face de la situation de concurrence dans laquelle se trouve l'établissement, on peut logiquement émettre des doutes sur la pertinence de son recrutement dans la mesure où son taux de redoublement élevé ne lui permet pas de véhiculer une image de réussite positive.

Au vu de ces premiers constats, on peut déjà faire l'hypothèse que les éléments qui constituent la qualité d'une orientation et d'une scolarité réussie ne sont pas réunis dans cet établissement.

Les points faibles, propres à des équipes pédagogiques installées dans la routine, s'articulent autour des éléments suivants :

- une communication interne et externe de l'établissement insuffisante qui ne favorise pas l'accueil des élèves, leur intégration ; le déroulement, et même le sens de la scolarité, n'est pas explicite pour les élèves les plus faibles ; les modes opératoires d'évaluation comme les enjeux de l'orientation ne leur sont pas rendus accessibles ;
- une attention insuffisamment portée à la mise en cohérence des attentes des équipes pédagogiques, notamment en termes de méthodologie, pour les organiser d'une façon non plus implicite et sélective, mais au profit de tous les élèves (problématique qui sera reprise dans le texte de Nicolas Eurial autour de l'apprentissage de l'autonomie) ;
- une formation insuffisante des équipes pédagogiques dans le domaine de la définition disciplinaire et interdisciplinaire des critères de réussite de tous les élèves ; actuellement, les seuls critères de réussite concernent les meilleurs élèves et sont effectués en fonction d'un calibrage des filières. Le redoublement a prouvé son inefficacité et son injustice en terme de choix pédagogique. Afin de réduire le recours à cette pratique, il est nécessaire de comprendre les motivations et les représentations des enseignants qui l'utilisent.

En conclusion, il est indispensable d'amener les enseignants à construire des indicateurs de réussite et à utiliser des critères d'évaluation qui, dépassant leurs propres attendus, prennent en compte les attentes et les besoins réels des élèves ainsi que ceux de la société et du monde économique.

Les documents de vœux et de décisions d'orientation de fin de seconde

L'analyse de la grille des décisions d'orientation montre une très grande sévérité des conseils de classe. Pour les filles, les redoublements et réorientations sont multipliés par 5 (de 6 à 30 pour les redoublements et de 4 à 19 pour les réorientations). Pour les garçons, la proportion passe de 5 à 3,5 pour les redoublements (de 18 à 61) et de 5 à 3 pour les réorientations (de 13 à 39). Y a-t-il une différence de traitement entre les filles et les garçons ou cela vient-il des choix d'orientation des élèves ? Il semble que les filières S, STI et STT soient privilégiées par les conseils de classe, s'assurant bien sûr de faire passer les meilleurs élèves, les moins bons étant appelés à redoubler et ceux qui sont en difficulté directement réorientés en interne (pour alimenter la SEP ?).

Il serait intéressant en outre de vérifier si les décisions d'orientation en 1^{re} Technologique concernent essentiellement les élèves ayant formulé ce vœu ou si l'on observe un glissement (depuis les vœux de 1^{re} T vers le redoublement, et du redoublement vers le CAP).

Au vu de ces documents, on peut retenir que le redoublement est déjà inscrit dans l'organisation des classes, renforcé par une certaine logique élitiste. La stratégie de différenciation avec les établissements concurrents est établie non sur les plus-values que peuvent être l'homogénéité des classes, l'organisation pédagogique des enseignements, les accompagnements sur le parcours de réussite des élèves, mais sur une politique de sélection non affichée mais bien réelle.

2. Les axes de travail en vue d'améliorer la maîtrise et l'utilisation du redoublement

Un véritable changement global des mentalités doit être mis en place. Pour ce faire, le chef d'établissement devra amener les différents acteurs de la communauté éducative à changer durablement leurs représentations du redoublement et de l'orientation en impulsant un ensemble d'actions complémentaires et convergentes qui seront soumises à Mrs l'IA-DSDEN et le recteur (cf. la note de synthèse du point 3 ci-après).

Les deux axes prioritaires qui orienteront les objectifs du nouveau projet d'établissement seront ainsi :

Le changement des représentations du redoublement que se font les acteurs de la communauté éducative de ce lycée, attendu que :

- le non redoublement n'est pas l'abandon du niveau d'exigence en termes de résultats ;
- la sélection par le redoublement n'est pas facteur de motivation des élèves. Les études montrent au contraire que le redoublement s'accompagne d'une baisse de confiance en soi (Éducation & Formation N° 72 septembre 2005) ;
- le redoublement est un « constat d'échec » de la communauté éducative ;
- le redoublement ne peut se soustraire à un accompagnement personnalisé de l'élève.

Le changement des représentations de l'orientation en seconde que se font les acteurs de la communauté éducative de ce lycée, attendu que :

La classe de seconde est une classe de détermination, c'est dire qu'elle est primordiale dans le choix d'orientation de l'élève. Il importe par conséquent de mobiliser tous les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans le processus décisionnel de l'élève. Il y a nécessité ici de mettre en synergie les énergies de chacun. Le travail doit commencer en amont de l'entrée en seconde, se poursuivre durant toute l'année de seconde, et si possible en classe de première. Pour ce faire, les équipes enseignantes doivent intervenir auprès des élèves avec une organisation pédagogique adaptée et en partenariat étroit avec des COP et des intervenants extérieurs (monde de l'entreprise, relation avec l'enseignement supérieur, etc.).

La décision d'orientation ne peut se faire au seul regard d'un objectif de taux de réussite aux examens, et encore moins pour maintenir des effectifs dans les filières. Elle ne peut intervenir qu'au regard du choix de l'élève et de son potentiel de réussite (les seuls résultats ne peuvent servir à la décision, il importe

d'intégrer la dimension globale de la personnalité de l'élève : autonomie dans le travail, engagement, projet personnel, vie scolaire, etc.).

L'orientation en seconde est un processus qui commence dès l'accueil des élèves au sein de l'établissement. Elle n'est en aucun cas le fruit de l'intervention des seuls COP et professeurs principaux. Chaque acteur de la communauté éducative contribue au processus décisionnel de l'élève.

Ces deux axes de travail, points d'appui d'un changement en profondeur des pratiques pédagogiques, constituent le socle d'un nouveau projet d'établissement dont les actions pourraient être les suivantes : voir rédaction administrative.

3. Note de synthèse des propositions d'actions à l'attention de M. l'IA-DSDEN et de M. le recteur

Académie de « Z »

« W » le 25 septembre 2005

Monsieur le proviseur du lycée polyvalent L.B.

À

Monsieur le recteur
De l'académie de « Z »
S/C de Monsieur l'IA-DSDEN de « Y »

Objet : Nouveau projet d'établissement

Le lycée dont je viens de prendre la direction, au vu du diagnostic que j'ai communiqué à vos services ainsi qu'à M. l'inspecteur d'académie DSDEN, nécessite de façon urgente une mise en œuvre de meilleures pratiques pédagogiques en accord avec les recommandations officielles.

Pour ce faire, je propose à cette communauté éducative de réorganiser d'une façon participative son action autour des points suivants, dans le cadre du nouveau projet d'établissement 2006-2009 : le renforcement de la liaison collège-lycée, la découverte du monde professionnel, l'organisation pédagogique au sein de l'établissement afin d'apporter un réel soutien aux élèves rencontrant des difficultés, en particulier dans les classes de seconde.

Je propose à votre approbation la liste des actions que je souhaite mettre en place dans le cadre du projet d'établissement :

- liaison collège-lycée :
 - organisation d'un plan de visite annuel dans les collèges avec présentation des formations (dans le cadre du projet d'orientation de l'élève). Création d'un outil multimédia de présentation de l'établissement ;
 - rencontre annuelle des équipes pédagogiques des collèges et du lycée ;
 - accueil des élèves de collège sur une journée pour présenter la vie et la scolarité en lycée ; journée portes ouvertes pour les parents.
- découverte du monde professionnel :
 - visites d'entreprises dans le cadre du projet d'orientation des élèves ;
 - intervention de professionnels sur leurs parcours de formation.
- au niveau de la gestion pédagogique de l'établissement :
 - organisation des classes : veiller à constituer des classes hétérogènes ;
 - mettre en place un repérage des élèves en difficulté dès les premiers mois ; organiser des conseils de mi-trimestre afin de finaliser les aides individualisées et mettre en place des soutiens supplémentaires ;
 - motivation et soutien pédagogique à l'intention des équipes enseignantes : organiser les conseils d'enseignement et mettre en place à titre expérimental un conseil pédagogique ;
 - formation des professeurs principaux à l'accompagnement du processus d'orientation. Mise en place de stages d'établissement ou de bassin en partenariat avec le CSAIO, la DRH et l'IUFM.
- au niveau des élèves :
 - repérer précocement les élèves en difficulté au niveau scolaire, de leur intégration, de l'internat et de leur comportement ;
 - assurer un relationnel suivi avec les élèves par le truchement notamment des instances de représentation lycéennes. Mobiliser l'équipe vie scolaire, proviseur adjoint, chef des travaux, professeurs principaux afin de prendre en compte toute demande d'élève et y apporter une réponse argumentée ;
 - accroître le relationnel avec les parents.

- au niveau de la communauté éducative :
 - intégrer l'orientation d'une façon opérationnelle dans le parcours de réussite scolaire comme objectif du projet d'établissement ;
 - participer aux actions de communication de l'établissement au regard du principe de l'égalité des chances pour tous.

Pour mettre en place cet ensemble d'actions, il me semble indispensable de vous demander l'aide d'une équipe intercatégorielle d'auditeurs externes dûment mandatés afin d'aider la communauté éducative à mieux se situer collectivement et à titre individuel dans le management du changement.

Le redoublement en seconde étant une problématique académique, l'établissement se propose pour une contractualisation avec le rectorat et accepterait de participer à une analyse partagée avec d'autres établissements du même bassin ainsi qu'il est proposé dans la contractualisation signée entre le ministère et l'académie.

Nom, prénom
Signature